

Délibération n°2025_DEL_133

Objet	Finances - Budget Eau – Décision Modificative n° 1
Nomenclature de l'acte	7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de présents : 40
 Nombre de votants : 40
 Date de la convocation : 24 juin 2025

Le 30 juin à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, BASTIAN Patrick, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, CHASSAGNE Eric, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, CHAUVETET Béatrice, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, BOICHET-PASSICOS Christine, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, ABRY Michel, AUGUSTIN Laëtitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX-VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

Absents/Excusés :

- M. DULAC Christian qui a donné pouvoir à M. DEPLANTE Serge
- M. TRUFFET Nicolas qui a donné pouvoir à MME AUGUSTIN Laëtitia
- M. VIOLLET Michaël qui a donné pouvoir à MME CHAUVETET Béatrice
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- MME GALMICHE Maude qui a donné pouvoir à MME LABORIER Edwige
- M. TAMRI M'hamed qui a donné pouvoir à M. ABRY Michel
- MME ZAMPARO Justine

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : MME Marie GIVEL, Vice-présidente

Le SILA prévoit des travaux de restauration du marais des Vorges (zone Natura 2000) sur la commune de Marcellaz-Albanais dans le cadre de sa compétence Grand Cycle de l'Eau que lui a transféré la Communauté de Communes sur le bassin versant du Fier. Cette zone héberge également le captage de la Rue utilisé pour l'alimentation en eau potable du territoire de la Communauté de Communes, et en particulier la commune de Sales.

Le SILA et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie travaillent conjointement afin de concilier les objectifs de restauration du marais et de préservation de la ressource en eau potable. Le Conseil Communautaire du 24 février 2025 a approuvé (2025_DEL_024) la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SILA vers la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie assure la Maitrise d'Ouvrage des travaux d'instrumentation et de suivi préalables à la restauration du marais des Vorges, qui correspondent à la phase 1 du plan d'action. Le financement sera partagé entre les 2 collectivités selon les termes de la convention.

Le SILA assurera à compter de 2026 la phase 2 du plan d'actions, pour la mise en œuvre des travaux de réhydratation du marais.

Une consultation a été lancée par la Communauté de Communes sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA).

Les éléments financiers de l'offre proposés et validés par les membres de la Commission d'Achat Public du jeudi 26 juin 2025 portent sur une enveloppe totale de 122 541 € HT dont 26 623,50€ HT pour la part SILA et 95 917,50 € HT pour la part de la Communauté de Communes ;

Considérant que ces montants sont supérieurs à l'estimation de 30 000 € HT ouverts au budget primitif 2025 au chapitre 23 – immobilisations en cours, un ajustement du besoin par décision modificative n°1 au budget eau s'avère nécessaire comme ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Travaux Marais des Vorges

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-911 : Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4581-911 : Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	26 624,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 4581 : Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	26 624,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582-911 : Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 624,00 €
TOTAL R 4582 : Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 624,00 €
Total INVESTISSEMENT	70 000,00 €	96 624,00 €	0,00 €	26 624,00 €
Total Général		26 624,00 €		26 624,00 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les crédits nécessaires par décision modificative n° 1 au budget eau.

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

François RAVOIRE



Délibération transmise en Préfecture le : 08 JUIL. 2025

Délibération publiée le : 09 JUIL. 2025